

Communiqué de presse

Le 23 novembre 2020

LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE SOUTIENT LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ALTOSEQUANAIS

Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2021

Le Département des Hauts-de-Seine accompagne les sportifs de haut niveau depuis de nombreuses années. Avec le report des Jeux de Tokyo, les élus départementaux ont voté ce jour, en commission permanente, la mise en place de deux leviers pour aider les athlètes altoséquanais : une bourse individuelle pour les soutenir financièrement face aux dépenses liées à leur préparation et des primes pour les médaillés de la prochaine olympiade.

Le Département des Hauts-de-Seine a toujours été un acteur engagé en faveur du sport de haut niveau. Les athlètes par leur travail acharné, leur hygiène de vie, leur motivation incarnent des exemples à suivre pour tous, notamment pour les jeunes, et un formidable vecteur de développement local dans leurs disciplines. C'est à ce titre que la collectivité continue d'investir pour la réussite des talents altoséquanais.

En raison de la crise sanitaire, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo ont été reportés à l'été 2021. La période de préparation et les potentiels frais qui en découlent ont de ce fait été prolongés. Pour pallier ces difficultés, **le Département des Hauts-de-Seine met en place un dispositif d'attribution d'une bourse individuelle**. Par ailleurs, le Département a décidé de **renouveler son dispositif d'attribution de primes aux futurs médaillés**.

Une bourse individuelle de 3 500 € pour préparer les Jeux dans de bonnes conditions

Premier volet de ces aides, le Département des Hauts-de-Seine a décidé d'allouer aux athlètes de haut niveau (inscrits sur la liste 2021 correspondante, mise à jour le 1^{er} novembre par le Ministère chargé des Sports), licenciés sur son territoire, une bourse d'accompagnement, pour les aider à assumer et assurer leur préparation dans des conditions optimales.

Après avoir attesté de son appartenance à un club altoséquanais et un justificatif de sa fédération de rattachement, l'athlète recevra une bourse individuelle de 3 500 €. **Une somme qui lui sera versée immédiatement, et de manière définitive, même si l'olympiade venait à être annulée ou reportée.**

Des primes aux (futurs) médaillés de Tokyo allant de 2 500 à 7 500 €

À l'instar des Olympiades précédentes, le Département renouvelle son dispositif consistant à accorder des primes aux athlètes médaillés des Équipes de France, licenciés dans les clubs des Hauts-de-Seine. Ces primes sont cumulables et leurs montants sont fixés à :

- > **7 500 €** pour une médaille d'or,
- > **5 000 €** pour une médaille d'argent,
- > **2 500 €** pour une médaille de bronze.

En 2016, à Rio (Brésil), seize athlètes français licenciés dans les Hauts-de-Seine s'étaient qualifiés pour les Jeux Olympiques et sept avaient obtenu une médaille (4 or, 1 argent, 2 bronze). Sept autres athlètes s'étaient également qualifiés pour les Jeux Paralympiques, avec à la clef quatre médailles (2 or, 2 bronze).

Contact presse

Julien REMY

tél. : 07 64 61 77 95

courriel : jremy@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr